

## DEMENAGEMENT ( RESSORTISSANTS MALGACHES OU ETRANGERS )

### Listes des pièces à fournir

- Carte Consulaire à rendre.
- Une demande adressée à monsieur le Directeur de la Législation, de la Réglementation et des études douanières.

Direction générale des Douanes à Antananarivo – Madagascar.

Seule autorité compétente à émettre la décision de franchise : <http://www.douanes.gov.mg/index.php/particuliers/demenagement>

- 1 photocopie des pages Identité et Délivrance du passeport malgache.
- 1 photocopie du titre de séjour actuel ainsi que de tous les documents justifiant le séjour depuis la date d'arrivée en France.
- 1 photocopie du billet d'avion.
- 1 Attestation de Changement de résidence délivrée par la Mairie.
- 1 photocopie de la Carte Grise délivrée depuis un an minimum
- Formulaire et liste complète des effets personnels à Imprimer et à Compléter !
- Prevoir des photocopies des factures des appareils électroménagers, hi-fi ou informatiques)
- Droit de 5€.